

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° AON-2024-04-01

**PRODUCTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LE BUREAU REGIONAL IPAS  
AFRIQUE FRANCOPHONE (AF)**

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le présent appel d'offres qui est lancé par Ipas Afrique Francophone s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie.

L'Appel d'Offres concerne la production de supports de communication pour optimiser la visibilité d'Ipas AF au cours de ses activités en Afrique Francophone.

Ce marché comporte deux (02) lots.

**ARTICLE 2 : PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toute personne morale intervenant dans le domaine de la communication, conception et production de supports de communication, et ayant au moins une expérience d'au moins cinq (05) années d'exercice en Côte d'Ivoire.

Le non-respect de cette condition vaut rejet de l'offre.

**ARTICLE 3 : VALIDITE DE LA SOUMISSION**

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la date limite du dépôt des offres.

**ARTICLE 4 : ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Toute structure intéressée et répondant à l'exigence décrite à l'article 2 ci-dessus doit télécharger le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en cliquant sur le lien suivant : [Production de Supports de communication pour le Bureau Régional Ipas Afrique Francophone \(AF\) - Ipas Procurement](#)

**ARTICLE 5 : REMISE DES OFFRES**

Les offres devront être déposées sous plis fermé au plus tard le **24 avril 2024 à 15h00mn** l'Administration de Ipas Afrique Francophone sise à Cocody 2-Plateaux Vallons, rue J77, lot 2874 ilot 238

28 BP 1835 ABIDJAN 28  
Tél : +225 25 22 016 510

**ARTICLE 6 : OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis se fera en **séance publique** à l'Administration de Ipas le **24 avril 2024 à 15h30mn.**

**ARTICLE 7 : RESERVES**

Ipas AF se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent Appel d'Offres si

l'engagement financier du donateur inhérent est résilié.